

CACES® R390 – FORMATION INITIALE

Grues auxiliaires de chargement de véhicules

Formation inter entreprises
(Dates : nous consulter)

La conduite de grues auxiliaires ne doit être confiée qu'à des opérateurs dont l'aptitude a été reconnue par "un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des grues auxiliaires". Il en va de même pour le personnel affecté aux opérations de réparation, d'entretien et/ou de démonstration, amené à conduire la grue.

Le CACES® est valable 5 ans. Le conducteur de grue auxiliaire doit réactualiser ses connaissances et repasser le test d'évaluation au moins tous les cinq ans !

OBJECTIFS

- La conduite des grues de chargement en sécurité ;
- Approfondir les connaissances de sécurité et consignes relatives à l'utilisation des grues de chargement.

PUBLIC CONCERNE

- Conducteurs de grue auxiliaire débutants.

Pré-requis : aptitude médicale à l'emploi, condition d'âge (18 ans), savoir s'exprimer en Français, comprendre et exécuter les consignes.

DUREE ET EFFECTIF

- **De 2 à 3 jours selon le niveau des stagiaires**, soit 14 ou 21 heures (formation théorique et pratique + passage de tests).
- L'effectif pour cette formation sera compris **entre 6 et 12 personnes**.

LIEU

- Sur site de formation, Strasbourg.

TARIFS

- **240 € HT / jour / participant**

Ce prix comprend les supports pédagogiques et la documentation.

Exemple : Le coût d'une formation initiale CACES® R390 de 3 jours, avec passage des tests, est de 720 € HT par participant.

- 1 -

METHODES ET RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- Pédagogie active et impliquante ;
- Alternance entre apports théoriques et manutention sur site ;
- Conformité des contenus de formation avec les recommandations de la CNAM ;
- Progression respectant les préconisations de la CNAM ;
- Matériel de manutention, grue auxiliaire de chargement, charges ;
- Matériel audio-visuel.

CONTENU PEDAGOGIQUE

RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

TECHNOLOGIE DU MATÉRIEL

- Le circuit hydraulique ;
- La motorisation ;
- Le pilotage ;
- La capacité et le diagramme de charge ;
- Le dispositif de sécurité ;
- Les opérations d'entretien périodique.

ÉLINGUES ET ACCESSOIRES DE LEVAGE

- La charge maximale d'utilisation (CMU) ;
- Les différents types d'élingues ;
- Les différents types d'ancrage ;
- L'influence de l'angle d'élingage ;
- Les consignes relatives à l'élingage.

LES RISQUES SPÉCIFIQUES

CONSIGNES RELATIVES À LA CONDUITE

- Le centre de gravité ;
- L'équilibre de la charge ;
- Les risques de basculement ;

- Le risque d'écrasement ;
- Le risque électrique ;
- Le risque incendie ;
- La responsabilité du conducteur ;
- Les consignes de prise de poste ;
- Les consignes relatives à la circulation ;
- Les interdits ;
- La procédure sur chantier ;
- L'équilibre du chargement du camion.

OPÉRATIONS DE LEVAGE ET DE TRANSFERT

- La signalisation du chantier ;
- Les vérifications de prise et de fin de poste ;
- La stabilité de l'engin, placement, calage ;
- Les tests ;
- Le télescopage ;
- Le transfert de charge.

EXERCICES PRATIQUES DE MANUTENTION

- La mise en place ;
- Le calage ;
- Les opérations de levage ;
- Le chargement et déchargement du véhicule.

⇒ RECOMMANDATIONS ET VALIDATION ⇐

- Les candidats devront être munis d'une tenue de travail, d'un casque, de gants et de chaussures de sécurité ;
- Contrôle de connaissances (théorie, pratique et savoir-faire) ;
- Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) de grues auxiliaires.

Demande d'informations par mail à info@cifal-formation.com ou au 03.88.37.22.10



BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation inter entreprises à Strasbourg
« CACES[®] R390 – Formation initiale »

DATES : NOUS CONSULTER

Merci de compléter ce bulletin-réponse et de nous le renvoyer :

- par fax au 03.88.24.99.38 ;
- ou par courrier à l'adresse indiquée en bas de page ;
- ou par retour de mail : info@cifal-formation.com

Nom(s) et Prénom(s) du (ou des) stagiaire(s):
.....
Fonction(s) du (ou des) stagiaire(s):
.....
Société :
Gestionnaire du dossier :
Adresse :
.....
.....
Téléphone :
Fax :
E-mail :

Le CIFAL réalise ses prestations selon les conditions générales de vente ci-après, lues et acceptées expressément par le client.

Date :

Signature :



CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION ET DE VENTE

ARTICLE 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES D'INTERVENTION

Le CIFAL intervient en qualité d'organisme dispensateur de formation pour assurer les actions de formation définies dans le catalogue des actions de formation ou celles définies contractuellement entre le client et le CIFAL.

ARTICLE 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Toute inscription à une de nos formations constitue une commande et entraîne obligatoirement l'acceptation de nos conditions générales de prestation et de vente, nonobstant les conditions d'achat du client.

Le client s'engage en remplissant le bulletin d'inscription (nom des stagiaires, signature...) à assurer le suivi du règlement de la prestation à l'échéance.

Une convention de stage qui valide la commande est envoyée à l'entreprise. Celle-ci confirme les noms, le nombre de participants, la ou les dates, heures et lieu de la formation.

Après la formation, la facture est déclenchée pour paiement à réception. Les attestations de stage et de présence sont envoyées avec la facture.

Nous programmons la majorité de nos stages inter-entreprises* à différentes dates. La recherche du meilleur équilibre du nombre de stagiaires par session peut nous amener à proposer une modification de dates.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le tarif applicable est celui en vigueur à la date d'enregistrement de l'inscription. La TVA est facturée en sus, selon les dispositions fiscales en vigueur.

Nos tarifs sont forfaitaires. Toute formation commencée est due entièrement au CIFAL. Les paiements s'effectuent nets et sans escompte.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Toute modification par le client de nos conditions de vente entraîne l'annulation de la prestation.

Si la prestation doit être facturée à un fonds de formation, le client doit nous faire parvenir l'acceptation de prise en charge avant la prestation et compléter les renseignements sur l'organisme payeur. Dans le cas contraire, la facture sera établie à l'entreprise qui se chargera d'obtenir le remboursement.

Les règlements seront effectués par chèque, ou par virement à réception de facture.

Le défaut de paiement de nos prestations à l'échéance fixée entraînera :

- l'exigence immédiate de toutes sommes dues.
- l'application de pénalités de retard au taux d'intérêt légal majoré de 50% à compter de la date de facture jusqu'à la date de paiement effectif.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation ou report de l'action du fait du client, dans un délai inférieur à 3 semaines calendaires avant le démarrage prévu, donnera lieu à une facturation s'élevant à 50 % de la somme due initialement

Le CIFAL offre la possibilité à l'Entreprise, avant le début du stage, de remplacer le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, avec l'accord préalable du CIFAL et du Responsable pédagogique du stage concerné.

Pour toutes formations annulées suite à un empêchement du formateur, ou intempéries, le CIFAL s'engage à vous proposer des nouvelles dates de formation dans les mêmes conditions financières. En aucun cas la formation sera aux frais du CIFAL.

ARTICLE 6 : DIFFÉRENTS ÉVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal d'Instance de Schiltigheim sera seul compétent pour régler le litige.

*Inter-entreprises : enseignement qui regroupe les salariés de diverses entreprises dans une même formation.

*Intra-entreprise : enseignement qui regroupe les salariés d'une même entreprise.